



SNUipp Pas de Calais
16 rue A. Briand
Maison des sociétés bureau 43
62000 ARRAS

Tél/Fax : 03 21 51 72 26
mail : snu62@snuipp.fr
site : <http://62.snuipp.fr>

Camarade, cher(e) collègue,

Dès cette rentrée, entre, nouvel emploi du temps, modification des rythmes, accueil de débutants ..., nous allons être confrontés à de nombreuses modifications dans notre façon de fonctionner, le risque est grand pour les direct(eur)s de voir les charges de travail et de responsabilité s'alourdir encore...

Direction d'école

- Depuis trop longtemps, nous déplorons une dégradation des conditions d'exercice de cette fonction importante au bon fonctionnement de l'école. Les groupes de travail qui se tiendront au ministère de septembre à décembre doivent aboutir concrètement à une amélioration significative des conditions d'exercice.

La réflexion va s'effectuer autour de trois axes : les missions du directeur, l'accompagnement du parcours professionnel, la valorisation de la fonction (avancement, décharges). Ce chantier est d'importance.

Au **SNUipp-FSU**, nous estimons qu'il est urgent de reconnaître qu'assurer la direction d'école nécessite une formation, des conditions d'exercice et une rémunération adaptées. Il est temps de regarder à la loupe le travail spécifique de directeur à travers sa définition réglementaire des missions comme à travers son activité réelle.

Il faut admettre que la question du temps est un enjeu majeur. Toutes les écoles doivent bénéficier de temps de décharge et les seuils doivent être abaissés. Un allègement de la charge de travail est aussi nécessaire. Une redéfinition des missions et une clarification des responsabilités sont également indispensables.

La formation n'est pas à la hauteur de ce que l'on demande aux directeurs. Une véritable formation initiale et continue aux différentes dimensions de ce travail spécifique doit être mise en place. Reconnaître la fonction, c'est aussi la revaloriser. Les indemnités doivent être mises sur la table.

L'aide administrative en déshérence depuis plusieurs années va retrouver du souffle à cette rentrée avec la création de 10 000 emplois aidés. Nous déplorons que l'administration n'ait pas anticipé les nouveaux recrutements, cette année encore de nombreux directeurs devront passer la période de la rentrée en attente d'une aide qui arrivera dans un mois (dans le meilleur des cas). Les écoles de moins de 4 classes, alors qu'elles ne bénéficient pas de décharge, n'ont pas accès à cette aide. Il faut se pencher sérieusement sur la généralisation et la création d'emplois pérennes.

Le SNUipp/FSU 62 tenait à s'adresser directement à vous pour vous présenter le florilège de nouveautés et vous apporter son soutien actif :

- Les **Aides Pédagogiques Complémentaires** contiennent trois possibilités d'utilisation pour les enseignants et les équipes : activités d'aide et de soutien, accompagnement méthodologique, activités en lien avec le projet d'école.

Les équipes doivent pouvoir décider de l'utilisation de ces 36 heures comme elles le souhaitent. Elles sont les plus à même de juger ce qui est le plus utile à la réussite des élèves. Le **SNUipp-FSU** est intervenu à tous les niveaux pour que ce temps soit à la main des équipes et qu'une confiance, s'appuyant sur l'autonomie pédagogique soit restaurée.

- Cette année, **deux promotions de débutants en formation** seront en responsabilité sur le terrain, les PES et les étudiants M2 contractuels.

Pour le SNUipp-FSU, c'est la logique de formation qui doit présider à leur année.

Le gouvernement a décidé de créer **4 000 Emplois Avenir Professeur** pour permettre à des étudiants boursiers ou issus des zones difficiles d'accéder au métier d'enseignant.

Ces contrats de 12h pour effectuer des missions d'accompagnement dans les écoles et les établissements, prévoient une rémunération complémentaire aux bourses équivalent à un salaire moyen de 900€.

A ce jour, seulement 2500 contrats d'Emplois Avenir professeur ont été signés sur les 4000 proposés.

Pour le **SNUipp-FSU**, si ce dispositif permet d'aider des étudiants de milieu modeste à devenir enseignant, il ne répond aucunement à un pré-recrutement donnant droit à un meilleur statut. Il est nécessaire de démocratiser l'accès au métier d'enseignant par des aides financières conséquentes et un pré-recrutement sans contrepartie de travail dans les écoles. Ce n'est pas au directeur de former ni d'être tuteur de ces étudiants ou stagiaires.

- La priorité annoncée pour l'école primaire s'est trop focalisée sur **la révision des rythmes scolaires**, comme si celle-ci était la recette magique pour améliorer des résultats de l'école.

Le dossier des rythmes scolaires n'est absolument pas clos. A cette rentrée, si plus de 20% des écoles ont adopté ou dû adopter une nouvelle organisation de la semaine et de la journée, près de 80 % d'entre-elles sont dans l'attente... peut-être vous ? Mais que vous soyez à 4 jours ou à 4 jours et demi, remontez-nous toutes difficultés ou interrogations de terrain) Attention, rythmes 2014, le calendrier annoncé est très resserré : en décembre, tout serait décidé, restez vigilant et n'hésitez pas à prévoir un conseil d'école à ce sujet et à faire d'autres propositions d'emploi du temps si vous le souhaitez.

- L'amélioration des conditions de travail des **enseignants en ZEP** et leur indemnisation font également partie des réflexions en cours.

Des assises de l'éducation prioritaire se tiendront dans tous les départements et académies à l'automne 2013.

Nous devons y prendre toute notre place pour qu'une vraie relance soit effective dès la rentrée 2014. Il faut développer les dispositifs « **plus de maîtres que de classes** » et « **scolarisation des moins de trois ans** », travailler à la réduction des effectifs et libérer du temps pour les équipes afin de leur permettre de travailler de manière plus collective et avec les nombreux partenaires.

- Si priorité est donnée au primaire dans la nouvelle loi d'orientation et de programmation, **on ne changera pas l'école sans formation continue**, pourtant toujours aussi réduite à cette rentrée.

Intégrer le numérique et en assurer les usages, travailler en équipe, penser les liaisons entre niveaux, se former à la relation aux parents sont notamment des sujets clés.

Le gouvernement vient de mettre en place le Conseil supérieur des programmes (CSP).

Il aura pour objectif de travailler à de **nouveaux programmes** (pour 2015) et de définir d'un nouveau « socle de connaissances, de compétence et de culture ».

Le **SNUipp-FSU** sera vigilant et refusera tout système avec deux référentiels socle/programmes qui peut conduire à un tri, notamment social, des élèves et organiser une école inégalitaire.

Le **SNUipp-FSU** a demandé des temps banalisés pour associer les enseignants tout le long de leur élaboration. En réponse à notre interpellation lors du CSE du 10 juillet dernier, le **SNUipp-FSU** a obtenu du Ministre une consultation des enseignants en septembre 2013 sur le bilan des programmes actuels. Reste au Ministre à en préciser les modalités. Ce sera donc la première étape qui permettra aux enseignants de donner leur avis.

Du temps est prévu, mettons-le à profit pour construire des programmes ambitieux au service de la réussite de tous les élèves.

Les évolutions engagées pour notre métier sont nombreuses, alors faites entendre votre voix en venant participer aux réunions d'information et stages que nous organisons dans tout le département (calendrier joint pour la première période). Rejoignez le **SNUipp-FSU**, syndicat majoritaire à l'écoute de la profession.

Ne restez pas seul(e), n'hésitez pas à nous contacter, vos délégués élus sont là pour vous représenter et vous défendre auprès de l'administration.

Alors n'hésitez plus, pour un syndicat de propositions, de lutte et de transformation sociale, venez nous rejoindre.

L'équipe du SNUipp-FSU 62

Toute l'actualité du département sur notre site : 62.snuipp.fr